

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17769**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien son et lumière

Nouvel intitulé : Technicien(ne) son

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Music Academy International

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien son et lumière participe à la réalisation et à l'exploitation de systèmes de sonorisation et d'éclairage sur tout type de manifestation culturelle, événementielle, publique ou privée.

Il assure la préparation et la gestion du matériel nécessaire à la prestation rencontrée.

il assure:

-l'installation (microphones, système de diffusion du son, éclairage, projecteur...)

- la captation sonore.

-l'exploitation de la lumière, le mixage du son...

-le "mastering" dans le cas d'un enregistrement en studio.

Le "technicien son et lumière" travaille généralement sous la direction d'un ingénieur du son ou d'un régisseur son et/ou lumière.

le technicien "son et lumière" peut travailler dans un studio,dans une salle de spectacles ou de concerts, mais aussi en plein air ou sur un plateau de cinema... il peut également exercer ses activités lors de conférences, meeting en entreprise...

Aussi le technicien travaille sur:

-l'habillage sonor et le sound design

-la création et la conception d'un morceau ou d'une illustration sonore

-la conception d'un book.

-la réalisation d'une fiche technique.

-les logiciels (logic pro; Pro tools..)

-les logiciels multimédia de création graphique et de design.

Les capacités attestsées :

Maitriser la production du son et de la lumière:

Maitriser la prise de son en studio

Concevoir l'organisation technique d'un spectacle

Maîtriser les outils informatiques de production

Préparer son insertion professionnelle

Maitrise la gestion d'une production

Maitrise de l'édition audio, mixage et mastering

Maitrise de la synthese sonore

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Production musicale : Ingénieur du son, Perchman, Monteur de son, Mixeur, Technicien radio, Technicien plateau

Spectacle (son & lumières) : Sonorisateur, Roadie, Stage-Hand, Backliner, Technicien lumière, Preneur de son, Régisseur de plateau,

Régisseur de tournée, technicien (guitare, batterie...)

Enseignement technique : Professeur d'informatique musicale, Professeur de son, Journaliste technique

Studio d'enregistrement : Sound Designer, Illustrateur sonore, Créateur de site internet

Ingénieur du son, Perchman, Monteur de son, Mixeur, Technicien radio, Technicien plateau

Sonorisateur, Roadie, Stage-Hand, Backliner, Technicien lumière, Preneur de son, Régisseur de plateau, Régisseur de tournée, technicien

(guitare, batterie...)

Professeur d'informatique musicale, Professeur de son, Journaliste technique

Sound Designer, Illustrateur sonore, Créateur de site internet

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1508 : Prise de son et sonorisation

L1507 : Montage et post-production

L1509 : Régie générale

L1504 : Éclairage spectacle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

- Moyenne des 3 évaluations dans chaque matière

- Projet personnel réalisé en studio (coef. 2)
- Présentation du mémoire « Dossier Professionnel »

Pour être diplômés, les élèves doivent obtenir une moyenne de 13/20

En cas d'échec à l'examen final, si le jury estime que l'élève est suffisamment méritant (travail, investissement et présences régulières tout au long de la formation) l'élève peut être autorisé à repasser les épreuves dans lesquelles il n'a pas obtenu la note de 13/20.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		1 Membre de la direction de MAI 3 Salariés 5 Personnes extérieurs à l'organisme (techniciens ou musiciens professionnels réputés désignés par le conseil pédagogique)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X		1 Membre de la direction de MAI 3 Salariés 5 Personnes extérieurs à l'organisme (techniciens ou musiciens professionnels réputés désignés par le conseil pédagogique)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 janvier 2013 publié au Journal Officiel du 5 mars 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien son et lumières" avec effet au 01 juillet 2009, jusqu'au 5 mars 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Music Academy International : Alsace Lorraine Champagne-Ardenne - Meurthe-et-Moselle (54) [Nancy]

12 Avenir du XX° Corps

BP 637

54010 NANCY CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

12 Avenir du XX° Corps

BP 637

54010 NANCY CEDEX

Historique de la certification :

Certification suivante : Technicien(ne) son